

SEANCE du 2 avril 2026

COMMUNE DE SAINT-AGNANT**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-six, le deux avril, à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Bernard GIRAUD, Maire.

PRESENTS : Bernard GIRAUD, Stéphanie LE HASIF, Loïc NAULET, Maryse HERY, Laurent BRIEUC, Dana BRAUN, Benjamin LACOMBE, Christine DE ROUCK, Gilles CARDONA, Manuela MOUSSET, Nicolas REYNEAU, Aurélie PERIER, Rodolphe SUANT, Mélanie CHAUVET, Laurent CARLES, Lisa DEY, Maël BERTRAND, Anne BRACHET, Nicolas RIZZUTO, Muriel THEBAUD, Patrick CORNUAULT

ABSENTS représentés : Annie GOBRON donne pouvoir à Nicolas RIZZUTO
Eddie ESTRADÉ donne pouvoir à Patrick CORNUAULT

ABSENT :

SECRETAIRE DE SEANCE : Christine DE ROUCK

MEMBRES EN EXERCICE : 23

ABSENTS REPRESENTES : 2 PRESENTS : 21 VOTANTS : 23

CONVOCATION : 27/03/2026

AFFICHAGE CONVOCATION : 27/03/2026

Objet : Nomination d'un membre du conseil municipal à la commission politique d'accueil « Gens du Voyage » de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Dans le cadre de sa compétence obligatoire, la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan assure :

- L'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage de l'agglomération,
- La gestion des terrains d'accueil de grands passages des gens du voyage.

Considérant qu'à la suite des élections municipales il convient de désigner de nouveaux représentants ou délégués,

Il est demandé aux membres du conseil municipal de se prononcer quant à la nomination d'un de ses membres pour siéger à la commission politique d'accueil « Gens du Voyage » de la CARO.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve la nomination de Monsieur Rodolphe SUANT en tant que représentant titulaire à cette commission politique d'accueil « Gens du Voyage » de la CARO
- Et approuve la nomination de Monsieur Gilles CARDONA en tant que représentant suppléant à cette commission politique d'accueil « Gens du Voyage » de la CARO.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus. Pour copie conforme au registre.

A Saint-Agnant, le 3 avril 2026

Le Maire,

Bernard GIRAUD



Affichée le :

Giraud

La secrétaire de séance,

Christine DE ROUCK

Délais et voies de recours contentieux :

Recours gracieux ou recours contentieux : à effectuer dans un délai de 2 mois à compter de la notification des actes individuels ou collectifs ou de la publication des actes réglementaires. Le recours gracieux doit être adressé à l'autorité signataire. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse de l'autorité signataire. L'absence de réponse à l'issue de 2 mois vaudra refus implicite et fera à nouveau courir le délai de recours contentieux. Le recours contentieux peut être directement adressé au Tribunal Administratif.